

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du LUNDI 12 AVRIL 2019

Président : Jean Jacques **PECHBERTY**

Présents : Jean-Jacques **PECHBERTY**
Jean-Louis **EYROLLE**,
Patrick **TEYSSÉDRE**
Isabelle **ROUX**
Marie-France **WAGNER**
Cyril **LIAUZUN**
Dominique **VANOOSTHUYSE**

Excusés : Philippe **BOUCHER** pouvoir à Jean Louis **EYROLLE**
Karine **LEMERCIER**, pouvoir à Isabelle **ROUX**
Régine **REDON**, pouvoir à Jean-Jacques **PECHBERTY**

Absent : Philippe **DELVIT**

Secrétaire de séance : Jean-Louis **EYROLLE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17H30.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

| | |
|--|--------------|
| Dépenses et recettes de fonctionnement : | 376 073.00 € |
| Dépenses et recettes d'investissement : | 345 332.12 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif ,

Après en avoir délibéré, les membres de la séance approuvent à l'unanimité le budget primitif arrêté comme suit (vote : 10 ; pour : 10) :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau de l'article et des opérations pour la section d'investissement,

| | |
|---|--------------|
| Dépenses et recettes de fonctionnement : | 376 073.00 € |
| Dépenses et recettes d'investissement : ... | 345 332.12 € |
| Total du budget : | 721 405.12 € |

QUESTIONS DIVERSES :

Dans le cadre d'une réorganisation de ses activités de distribution de son service postal, la Poste recherche des locaux afin de permettre à ses facteurs et personnels, une prise de service au plus près de leur zone de distribution.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que leurs recherches ont abouti sur une salle annexe de la Mairie de Tour de Faure.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer une convention avec la société dénommée La Poste, convention dans laquelle seront précisées les modalités de la location qui prendra effet au 01/07/2019.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45